



Le badge peut être utilisé dans 2 types de voies réservées :



> Choisissez l'une des voies signalées par un **t**.



> Choisissez l'une des voies télépéage sans arrêt signalées avec un panneau **30** au-dessus ou à côté du **t**.

> **Avancez** à allure modérée, puis marquez l'arrêt.



> **Réduisez votre vitesse à 30 km/h** et traversez la voie sans marquer l'arrêt.



> **Le badge est détecté**, la barrière se lève, le feu passe au vert : vous pouvez avancer.

NOTA BENE

Le badge est accepté dans toutes les autres voies même s'il n'y a pas de **t**.

CAS PARTICULIERS

Si votre badge n'est pas détecté :

- > En entrée d'autoroute, prenez un ticket puis en sortie, choisissez une voie tout paiement. Introduisez votre ticket dans l'automate. En l'absence de prise de ticket, vous devrez régler le péage sur la base du tarif le plus cher (TLPC), art.17 de notre règlement d'exploitation.
- > En sortie d'autoroute, contactez l'assistance via la borne de péage.

Si vous avez un chargement sur le toit (vélo, coffre de toit, etc.), ou si vous utilisez un véhicule classe 2 (hauteur totale comprise entre 2 et 3 m) ou de classe 5 (moto), l'utilisation des voies **t** avec gabarit de hauteur **2m** vous est interdite.



Pour un bon fonctionnement, le code barre de votre étiquette doit toujours rester lisible. Si tel n'est pas le cas, rendez-vous dans l'un de nos Espaces clients* pour obtenir une nouvelle étiquette.

*Liste des Espaces clients APRR et AREA sur www.aprr.fr